

SCI AALA

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
26 rue Béranger, 94 100 Saint Maur des Fossés
831 403 308 R.C.S. Créteil

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 décembre

Les associés de la société AALA, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 26 rue Béranger 94 100 Saint Maur des Fossés, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 831 403 308, ont pris les décisions ci-dessous en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Eric VINCENT préside la séance en sa qualité de co-gérant.

Sont présents :

- **Madame Marie VINCENT**, né LY le 15/04/1981, à Paris, demeurant au 26 rue Béranger 94 100 Saint-Maur des Fossés, associé, titulaire de 500 parts ;
- **Monsieur Eric VINCENT**, né le 22/07/1981 à Drancy, demeurant au 26 rue Béranger 94 100 Saint-Maur des Fossés, associé, titulaire de 500 parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que toutes les pièces et documents prévus par la loi, les règlements et les statuts, pour pareille opération.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément du nouvel associé;
- Modification corrélative des statuts;
- Nomination du gérant de la Société
- Pouvoirs pour formalités

Une discussion s'engage entre les associés. Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés de la Société, après avoir pris connaissance de l'intention que leur a exprimée Eric VINCENT et Marie VINCENT né LY d'apporter l'intégralité de leurs 1 000 parts sociales à la société EV EURL, déclare agréer cette dernière comme nouvel associé à compter du jour où l'apport régularisé sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 30/02/2025.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

L'article II – Capital social des statuts sera modifié, sous la condition suspensive de la régularisation de l'apport signifiée à la Société, de la façon suivante :

Article II

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.

Il est divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.

Par décision en date du 20/12/2024, les associés ayant agréé un nouvel associé, les parts sociales, numérotées de 1 à 1 000 et sont attribuées comme suit :

Associés	Nombre de parts sociales
EV EURL	1 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés de la Société prenant acte de la démission de Monsieur Eric VINCENT de ses fonctions de gérant, nomme la société EV, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 1 euro, ayant son siège social au 26 rue de Béranger 94100 Saint Maur des Fossés et immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 91 147 837, aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Intervenant aux présentes la Société EV, représentée par Monsieur Eric VINCENT déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

La Société EV ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions

Cette nomination ne sera effective que sous réserve de la réalisation de la condition suspensive de la régularisation de l'apport signifiée à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer les formalités de dépôt, de publicité et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera consigné dans le registre spécial des assemblées.

Monsieur Eric VINCENT



Le 20 décembre 2024



.....
Marie VINCENT
Le 20/12/2024

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Le 20/12/2024

La Société EV
Représentée par Eric VINCENT
« Bon pour acceptation des fonctions
de gérant »